



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 AVRIL 2013 / IV**

Le 24 avril 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse – Mme Obellianne – M. Wagner – Mme Matthias – MM. Tonnellier – Esselin – Mmes Henry - Kruszynski – M. Creutz – Mme Lonardi – M. Prouvé – Mme Masson – M. Romain.

Absents : M. Rechenmann – Mme Manzi

Excusées : Mmes Mouchot - Boldizar - Visciglia

M. Collingro DP à M. Bréhat – Mme Scherrer DP à M. François – Mme Bau DP à Mme Masson.

---

**Communications :**

Le président a proposé à l'assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour. Christian TONNELIER a émis des réserves quant à son avis favorable sur l'achat du bâtiment proposé. Le président a proposé de débattre sur le sujet lors de l'examen de celui-ci. Le point est inscrit à l'ordre du jour.

Le président informe l'assemblée :

- les travaux du parking du stand de tir sont en cours
- mercredi 10 avril 2013, le chef de cuisine du Palais de l'Elysée est venu en visite au L.P.P. La Providence
- jeudi 18 avril 2013, une réunion CFE a eu lieu en mairie avec le Député Alain MARTY et un responsable des impôts de Metz et les commerçants de Dieuze
- vendredi 19 avril 2013 a eu lieu une réunion du comité de pilotage CRSD
- dimanche 21 avril 2013, la MJC a organisé un « dimanche chantant » sous la direction de Jacky LOCKS
- lundi 22 avril 2013, réunion en mairie de Guéblange-les-Dieuze avec la population qui affirme sa volonté d'envoyer leurs élèves à l'école primaire de Dieuze et non plus dans le regroupement pédagogique de Tarquimpol, Gelucourt, Donnelay, Ley, Moncourt, Bezange, Lezey.
- le projet de maison de santé est confié à Laurence OBELLIANNE, conseillère municipale.

---

Puis le Président passe à l'ordre du jour :

- 13/IV/37 Subvention 2013. Liste principale
- 13/VI/38 Affaires scolaires. Création d'un R.P.I. – regroupement pédagogique intercommunal
- 13/IV/39 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille. Adhésion des communes de Amelécourt – Bassing – Château-Salins – Domnom-les-Dieuze – Guébling – Hampont – Ley et Lubécourt. Avis favorable
- 13/IV/40 Comité National d'Action Sociale pour le personnel de la collectivité. Désignation de correspondants titulaire et suppléant

- 13/IV/41 Communauté de Communes du Saulnois. Fixation de la composition du conseil communautaire – Année 2014
- 13/IV/42 P.L.U. Inscription bâtiments au titre des monuments historiques. Mise en place d'un périmètre de protection adapté – P.P.A.
- 13/IV/43 Construction d'un dojo. Demande de subventions
- 13/IV/44 Z.A.C. Acquisition bâtiment industriel BUR  
Divers



### Point n° 13/IV/37 : SUBVENTION 2013. LISTE PRINCIPALE

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU les demandes de subventions transmises,  
Sur proposition de la Commission des Finances du 23 avril 2013,  
M. Bernard FRANÇOIS et Mme Alice SIMON, présidents d'associations  
ayant quitté la salle lors de l'attribution à leur association,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
<b>I. ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>						
1. FOOTBALL-CLUB	10.792 3.442	10.792 3.442	. Fonctionnement . Energie  . Gymnase . Tonte	10.792 <u>3.442</u> <b>14.234</b>	964,80 <u>14.000,00</u> 14.964,80	29.198,80
2. TENNIS-CLUB	1.005 2.287	1.005 2.287	. Fonctionnement (3.700 – 2.695 remb) . Energie  . Matériel . Tonte	1.005 <u>2.287</u> <b>3.292</b>	150 <u>5.000</u> 5.150	8.442,00
3. BASKET-CLUB	3.000	3.000	. Fonctionnement . Gymnase . matériel	<b>3.000</b>	12.060 <u>350</u> 12.410	15.410,00
4. TENNIS DE TABLE	400	400	. Fonctionnement . Gymnase . Matériel	<b>400</b>	10.452 <u>300</u> 10.752	11.152,00
5. CYCLOS- RANDONNEURS	225 560	225 560	. Fonctionnement . Except. 30 ans  . Locaux . Matériel . Vin d'honneur 1 <sup>er</sup> Mai	225 <u>560</u> <b>785</b>	3.150 219 <u>160</u> 3.529	4.314,00

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
6. SOCIETE DE TIR	3.200	3.200	. Fonctionnement . Tonte . Matériel	<b>3.200</b>	4.300 <u>640</u> 4.940	8.140,00
7. PALMES DE LA SEILLE	NP	NP	. Fonctionnement . Locaux	<b>0</b>	3.150	3.150,00
8. SOCIETE DE PECHE	535	535	. Fonctionnement . Vente cartes pêche OT	<b>535</b>	1.268	1.803,00
9. MOTO CLUB LES GORETS	295	295	. Fonctionnement . Matériel . locaux	<b>295</b>	3.900 <u>3.150</u> 7.050	7.345,00
10. PETANQUE-CLUB	400	400	. Fonctionnement	<b>400</b>		400,00
11. PIAFS DU SAULNOIS	1.000	1.000	. Fonctionnement . Fête du sport 2013	0 <b>1.000</b>		1.000,00
12. ENFANCE ET GYMNASTIQUE	250	250	. Fonctionnement . Gymnase . Matériel	<b>250</b>	2.788 <u>275</u> 3.063	3.313,00
13. TAEKWONDO	350	350	. Fonctionnement . Gymnase . matériel	<b>350</b>	9.380 <u>84</u> 9.464	9.814,00
14. CLUB CANIN	250 420	250 420	. Fonctionnement . énergie  . Matériel . gymnase	250 <u>420</u> <b>670</b>	440 <u>268</u> 708	1.378,00
15. JUDO CLUB	1.250	1.250	. Fonctionnement . Locaux	<b>1.250</b>	3.150	4.400,00
16. ASSA			. Gymnase		1.393	1.393,00
17. JEUNES SAPEURS- POMPIERS			. Gymnase		1.393	1.393,00
<b>TOTAL I.</b>				<b>29.661,00</b>	<b>82.384,80</b>	<b>112.045,80</b>



Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
12. LPP. LA PROVIDENCE			. voyage Lourdes . Matériel . gymnase	<b>150</b>	150,00 <u>964,80</u> 1.114,80	1.264,80
13. M.E.C.S.			. gymnase		696,80	696,80
<b>TOTAL II.</b>				<b>60.957,89</b>	<b>56.640,30</b>	<b>117.598,19</b>
<b>III. ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL</b>						
1. HELICE SAULNOISE	1.860	1.860	. Fonctionnement (6.860 – 5.000 remb.) . Locaux	<b>1.860</b>	6.300	8.160,00
2. ARC EN CIEL	14.450	14.450	. Salaire directrice	<b>14.450</b>		14.450,00
3. LES RETROUVAILLES	6.902	6.902	. Electric. + gaz . Matériel	<b>6.902</b>	200	7.102,00
4. DONNEURS DE SANG	0	0	. Pas d'AG	0		-
5. A.C.P.G.	190	190	. Fonctionnement	<b>190</b>		190,00
6. ASS CONSOM. DIEUZE	194	194	. Fonctionnement	<b>194</b>		194,00
7. AMICALE PERS. COMM	2.064	2.064	. Fonctionnement	<b>2.064</b>		2.064,00
8. A.C.A.D.	1.560	1.560	. Fonctionnement . matériel	<b>1.560</b>	1.500	3.060,00
9. MEDAILLES MILITAIRES	110	110	. Fonctionnement . matériel	<b>110</b>	450	560,00
10. S/OFFICIERS DE RESERVE	100	100	. Fonctionnement	<b>100</b>		100,00
11. ASS. USAGERS HOP .	150	150	. Fonctionnement	<b>150</b>		150,00
12. LES METRONOMES	1.525	1.525	. Participation Ville	<b>1.525</b>		1.525,00
13. VIE LIBRE	400	400	. Part. fonctionnement	<b>400</b>		400,00
14. A.D.P.C. DIEUZE	260	260	. Fonctionnement . Locaux	<b>260</b>	6.000	6.260,00
15. CROIX ROUGE	260	260	. Fonctionnement . Garage . Locaux . Matériel	<b>260</b>	3.000 3.000 <u>55</u> 6.055	6.315,00
16. ASSAJUCO	NP	0	. Fonctionnement . Matériel	<b>0</b>	150	150,00
17. AMICALE DES SALINES	120	120	. Fonctionnement	<b>120</b>		120,00

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
18. CCAS	0	0		0	0	0
19. AVOINE	0	0	. Fonctionnement	0	0	0
20. ECHOS DU SAULNOIS	120	120	. Fonctionnement . Hébergement Salines	120	1.000	1.120,00
21. IME Emile Friant	0	0	. Fonctionnement	0	0	0
			<b>TOTAL III.</b>	<b>30.265,00</b>	<b>21.655,00</b>	<b>51.920,00</b>
<b>IV. ASSOCIATIONS DIVERSES</b>						
1. ALZHEIMER 57	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
2. PREVENTION ROUTIERE	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
3. SECOURS POPUL. FRANC	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
4. AMIS DU MUSEE DU SEL	35	35	. Cotation	35		35,00
5. MAISON PAYS ETANGS	35	35	. Cotation	35		35,00
6. PARC DE STE CROIX	10	10	. Cotation	10		10,00
7. AFAD	35	35	. Aide aux familles	35		35,00
8. VILLES DECOREES	NP	NP				
9. MEMORIAL ALSACE			. Lorraine cotisation	100		100,00
10. LIGUE CONTRE LE CANCER	/	/				
11. FONDATION DU PATRIMOINE	160	160	. Cotation	160		160,00
12. CARREFOUR DES COMMUNES	/	/				
13. PRET DIVERS MATERIELS	/	/				
			<b>TOTAL IV.</b>	<b>480,00</b>	<b>0</b>	<b>3.480,00</b>
Budget VILLE			<b>TOTAL GENERAL I – II – III – IV</b>	<b>121.363,89</b>	<b>160.680,10</b>	<b>282.043,99</b>

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C.

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget C.C.A.S. :

<b>IV BIS. ASSOCIATIONS DIVERSES</b>							
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Propos C.F.</b>	<b>Vote C.M.</b>	<b>Observations</b>	<b>Subv. directe à payer</b>	<b>Avantages</b>	<b>Total</b>	
1. INTERVENT. A DOMICILE 57	35	35	. Aide aux familles	35		35,00	
2. ADOT 57	35	35	. Fonctionnement	35		35,00	
3. RESTOS DU CŒUR	400	400	. Séjour été 2013 . local + véhicule	100	3.000	3.100,00	
<b>TOTAL IV.</b>				<b>170,00</b>	<b>3.000,00</b>	<b>3.170,00</b>	
Budgets VILLE + CCAS				<b>TOTAL GENERAL I – II – III – IV – IVBIS</b>	<b>121.533,89</b>	<b>163.680,10</b>	<b>285.213,99</b>

**Point n° 13/IV/38 : AFFAIRES SCOLAIRES. CREATION D'UN R.P.I. – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant que la commune de Guéblange-les-Dieuze souhaite quitter le syndicat scolaire du Val-de-Videlonge et que ses enfants soient scolarisés dans les écoles de Dieuze,

considérant que la commune de Guéblange-les-Dieuze sollicite la commune de Dieuze pour la création d'un regroupement pédagogique intercommunal – R.P.I. concentré Dieuze/Guéblange et autres communes,

après délibération

- donne un avis favorable à la création d'un R.P.I. concentré Dieuze/Guéblange et autres communes.

**Point n° 13/IV/39 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SEILLE. ADHESION DES COMMUNES DE AMELECOURT – BASSING – CHATEAU-SALINS – DOMNOM-LES-DIEUZE – GUEBLING – HAMPONT – LEY ET LUBECOURT. AVIS FAVORABLE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 5 avril 2012 de la commune de Bidestroff demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 13 février 2013 de la commune de Amelécourt demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 14 décembre 2012 de la commune de Bassing demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,,  
VU la délibération en date du 30 janvier 2013 de la commune de Château-Salins demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 28 juin 2006 de la commune de Domnom-les-Dieuze demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 24 janvier 2013 de la commune de Guébling demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,

VU la délibération en date du 30 novembre 2012 de la commune de Hampont demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 19 novembre 2012 de la commune de Ley demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 23 novembre 2012 de la commune de Lubécourt demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille,  
VU la délibération en date du 14 mars 2013 du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille acceptant ces demandes,  
conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales,

après délibération

- donne un avis favorable à ces adhésions.

**Point n° 13/IV/40 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE. DESIGNATION DE CORRESPONDANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Le Conseil municipal,  
entendu son Président,  
VU la délibération n° 07/IX/104 du 29 novembre 2007 portant adhésion de la commune au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et désignant M. Michel MARCHAL en qualité de délégué élu et de correspondant,  
considérant la mise en retraite de M. Michel MARCHAL à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,

après délibération

- décide de désigner Mme Josiane MARTIN en qualité de déléguée élue et de correspondante titulaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.
- décide de désigner M. Franck BOLARDI en qualité de correspondant suppléant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

**Point n° 13/IV/41 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS. FIXATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ANNEE 2014**

Le Conseil municipal,  
entendu son Président,  
VU l'article L 5211-6-1 du CGCT introduit par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 qui prévoit que le nombre et la répartition des délégués au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre sont établis :

- soit de manière « automatique », à la suite de plusieurs opérations dont les modalités sont définies aux II, III, IV, V et VI de l'article précité,
- soit, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, après accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale (majorité qualifiée). Cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune. Chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des II, III, IV du même article,

VU la composition actuelle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Saulnois, ainsi que la composition de la même assemblée telle qu'elle serait si la méthode automatique était employée, présentées au sein du tableau ci-joint annexé,

VU la délibération du la Communauté de Communes du Saulnois n° CCSDCC13006 prise en conseil communautaire du 11 mars 2013 par laquelle l'assemblée maintient la composition actuelle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Saulnois, à savoir 148 délégués, à compter de 2014, suivant la proposition n° 1 du tableau ci-joint en annexe,



après délibération

- décide de choisir la méthode automatique dans le cadre de la définition de la composition du **conseil communautaire de la Communauté de Communes du Saulnois, à savoir 160 délégués** à compter de 2014, suivant la proposition n° 2 du tableau ci-joint en annexe.

**Point n° 13/IV/42 : P.L.U. INSCRIPTION BATIMENTS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES. MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROTECTION ADAPTE – P.P.A.**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2012 portant inscription au titre des monuments historiques les bâtiments des Salines et de l'Usine de produits chimiques suivants : le bâtiment dit de l'administration-laboratoire, le bâtiment dit de la formation, le château d'eau, situés rue Raymond Berr à Dieuze,

considérant la préparation de la mise à l'enquête publique du projet de création de 3 périmètres de protection adaptés (PPA) autour de ces 3 nouveaux monuments historiques,

considérant que ces PPA permettent de réduire très sensiblement les périmètres de protection autour des monuments historiques et que deux PPA (bâtiment administration et bâtiment formation) sortent du cercle de protection initial déjà en place,

VU l'article L 621-30 du Code du Patrimoine,

après délibération

- donne un avis favorable au projet de PPA selon le plan joint.

**Point n° 13/IV/43 : CONSTRUCTION D'UN DOJO. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Le Conseil municipal,**  
entendu son président,  
considérant que dans le cadre du projet de construction d'un dojo afin de développer les arts martiaux et notamment le judo,  
considérant la maîtrise d'œuvre du projet confiée au cabinet A. Concept et l'avant-projet sommaire suivant :

- surface total de la construction	384,93 m2	
- salle de musculation	93,63 m2	
- salle de pratique	169,55 m2	
- sous station de chaufferie raccordée à la chaufferie du gymnase communal		
- utilisation du parking existant		
- coût prévisionnel du projet :		
. maîtrise d'œuvre		6.350,00 € H.T.
. relevé topographique		650,00 € H.T.
. étude de sol		2.303,00 € H.T.
. bureau de contrôle NC (estimation)		5.000,00 € H.T.
. coordinateur SPS NC (estimation)		5.000,00 € H.T.
. travaux de construction		450.500,00 € H.T.
. raccordement chaufferie (estimation)		20.000,00 € H.T.
		<hr/>
		489.803,00 € H.T.

Considérant que des aides publiques peuvent être sollicitées auprès de différentes collectivités.

après délibération

- décide de retenir le plan de financement prévisionnel.

- autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes :

- fonds européens – Etat	150.000 €
- Région Lorraine	150.000 €
- Ville (emprunt)	189.803 €.

### **Point n° 13/IV/44 : Z.A.C. ACQUISITION BATIMENT INDUSTRIEL BUR**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
considérant la proposition de la Société BUR Services, gérée par M. Pierre BUR sise sur le parc d'activités de Dieuze, 2 rue Roger Husson de vendre à la commune ses locaux en date du 12 juin 2012,

considérant que la Société FICOMIRRORS France sas sise sur le parc d'activités, 1 rue Roger Husson, qui était le principal client de la Société BUR Services, souhaite conserver les locaux de ladite société pour son stockage,

considérant que la commune souhaite conforter la Société FICOMIRRORS France sas, principal employeur du canton de Dieuze,

VU l'estimation du service des domaines en date du 8 août 2012 faisant ressortir une valeur vénale de 420.000 € pour l'ensemble des bâtiments,

VU la délibération du conseil municipal n° 12/VIII/92 du 27 septembre 2012 demandant l'inscription de ce dossier pour un financement complémentaire au CRSD sur l'enveloppe des fonds inscrits dans la ligne de la zone industrielle de la Sablonnière,

considérant l'accord à l'unanimité des élus présents au comité de pilotage du 14 septembre 2012,

considérant l'accord à l'unanimité des élus présents au comité de pilotage du 19 avril 2013 lors duquel Mme la sous-préfète et les services de l'Etat ont refusé la demande de la commune, malgré l'avis favorable de la Communauté de Communes du Saulnois en date du 4 février 2013 et malgré le courrier de la sous-préfecture du 22 octobre 2012,

considérant la perte de temps de plus de 7 mois causée par Mme la sous-préfète malgré l'urgence de l'acquisition de ce bâtiment industriel,

après délibération

- décide de faire l'acquisition de la propriété de la Société BUR Services pour un prix total de 420.000 € de la façon suivante :
  - lieudit « le rond pré » section 2 parcelle n° 75 d'une contenance de 36 a 58 ca comprenant une construction immobilière de 1.827,06 m2 au prix de 213,46 €/m2 soit 390.000 €
  - lieudit « le rond pré » section 2 parcelle n° 111 d'une contenance de 11 a 82 ca comprenant une construction immobilière de 290,94 m2 au prix de 103,11 €/m2 soit 30.000 €
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédacteur Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de l'acquéreur.

### **Divers**

Christiane MASSON a évoqué le problème des roches obstruant le passage chemin de la Collerie qui sont souvent déplacées laissant le champ à des incivilités. Plusieurs voitures se sont laissé aller à des exercices de vitesse sur cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de termine à 21 h 50.

Le Maire,

Bernard FRANÇOIS

Alice SIMON

Paul BENOIST

Sylviane HERBIN

Daniel BREHAT

Daniel NASSE

Laurence OBELLIANNE J-Marie WAGNER

Catherine MATTHIAS

Christian TONNELIER

Christophe ESSELIN

Laurence HENRY

M-Claude KRUSZYNSKI

Thierry CREUTZ

Agnès LONARDI

Bernard PROUVE

Christiane MASSON

Fernand ROMAIN